RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2TBP

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 24 RUE DE CLICHY, 75009 PARIS
853 296 978 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2026

L'an 2026,
Le 02 octobre,

Les associés de la Société 2TBP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social et sans délai, l'ensemble des associés étant présents et y ayant consenti.

Il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par la société BRAND CONVERSATION, représentée par Monsieur Thibaut POTDEVIN, Président.

Monsieur Thomas BAUMGARTNER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Directrice Générale,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Renonciation expresse des associés aux délais de convocation et d'information,
- Lecture du rapport de la Directrice Générale,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Démission de Directrice Générale,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Directrice Générale,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont tous présents et renoncent expressément et à l'unanimité au délai d'information de trente jours prévu à l'article 16 des statuts ainsi qu'à toutes formalités de convocation, et se reconnaissent suffisamment informés de l'ordre du jour et du texte des résolutions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Thomas BAUMGARTNER de son mandat de Président, notifiée à la Société par lettre du 1er septembre 2026 (courriel du 2 septembre 2026 et lettre recommandée avec avis de réception), avec effet au 1er septembre 2026, nomme à compter de ce jour, en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

la société BRAND CONVERSATION, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, dont le siège social est [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 842 079 691 RCS PARIS,
représentée par Monsieur Thibaut POTDEVIN, Président.

La société Brand Conversation, représentée par M. Thibaut Potdevin, déclare accepter les fonctions de Présidente et n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société BRAND CONVERSATION de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, et constatant qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général pour assister le Président dans l'exercice de ses fonctions, note que le Président ne soumettra pas de projet de nomination à l'Assemblée Générale des associés et décide que le Président, la société BRAND CONVERSATION, accomplira les formalités de publicité légale consécutives à la démission de la société BRAND CONVERSATION.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

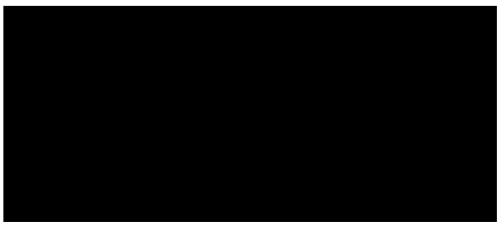
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La société BRAND CONVERSATION, Présidente de séance,
représentée par son Président, Monsieur Thibaut POTDEVIN

« Bon pour démission des fonctions de directrice générale
Bon pour acceptation des fonctions de présidente »





Le secrétaire
Monsieur Thomas BAUMGARTNER

« Bon pour démission des fonctions de Président »